

ZONES NON AGRICOLES ET PÉPINIÈRES ORNEMENTALES



Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre
du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



N°77 - mardi 27 octobre 2015

SOMMAIRE

Ravageurs.....	2
Charançon de l'Eucalyptus, <i>Gonipterus scutellatus</i>	2
Longicorne de l'Eucalyptus, <i>Phoracantha recurva</i>	3
Caroubier, <i>Xylosandrus crassiusculus</i>	4
Cochenilles australiennes.....	5
Pyrale du buis, <i>Cydalima perspectalis</i>	6
Maladies.....	7
Cerisier, Cylindrosporiose, <i>Blumeriella jaapii</i>	7
Pêcher, criblure <i>Coryneum sp</i>	7
Arbousier, Septoriose	8
Le point sur : <i>Xylella fastidiosa</i>	9

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
tel : 04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Anne ROBERTI
FREDON PACA
224, rue des Découvertes
83390 - CUERS
anneroberti.fredon@orange.fr
tel : 04 94 35 22 84 - 06 33 06 50 41

Ravageurs

Charançon de l'Eucalyptus, *Gonipterus scutellatus*

Des larves de charançon de l'Eucalyptus ont été observées dans le secteur de Nice dans les Alpes Maritimes.

Les adultes sont des charançons de couleur grise à brune couverts de petits poils. Les femelles pondent leurs œufs sur les feuilles en paquet d'où les larves sortent après éclosion. Par la suite, les larves se laissent tomber et s'enterrent dans le sol pour se nymphoser.

Les chenilles et les adultes se nourrissent des feuilles, dessinant sur leur bord de la dentelle.

Les dégâts restent toutefois limités à quelques feuilles et sont surtout d'ordre esthétique.

Moyens prophylactiques :

- Sélectionner des espèces d'Eucalyptus peu touchées par *Gonipterus scutellatus* telles que *E. botryoides*, *E. citriodora*, *E. sideroxylon*, *E. radiata*, *E. regnans*.
- Contrôler les végétaux régulièrement et détecter les signes visuels d'attaque (grignotage)
- Déterrer les nymphes en retournant le sol sur une profondeur d'au moins 5 cm



Photo 1 et Photo 2 : Larves de charançon et dégâts (source : J.Pedro Mansilla Vazquez, forestryimages.org)

Longicorne de l'Eucalyptus, *Phoracantha recurva*

La présence d'un adulte de *Phoracantha recurva* a été mise en évidence en zone forestière sur la commune d'Agay/Saint Raphaël dans le Var.

Ce longicorne est une espèce endémique d'Australie et de Nouvelle Guinée. Il a été introduit en Nouvelle Zélande, Afrique du Sud, Californie, Malawi, Espagne, Tunisie, Maroc, Espagne, Italie et France. Il est moins disséminé dans le monde que son cousin *Phoracantha semipunctata*.

Les larves pénètrent dans le bois par les blessures de taille et s'attaquent aux arbres stressés (ex : stress hydrique) en creusant des galeries sous l'écorce puis dans le bois. La mort de l'arbre peut survenir dans les cas extrêmes en quelques semaines. On considère que ce longicorne est responsable de la mort d'environ 30 000 eucalyptus dans la région de Los Angeles.

Les œufs sont jaune pâle pondus sous l'écorce des eucalyptus. Les larves creusent des galeries pouvant mesurer jusqu'à 1.5m de long. Les adultes mesurent de 14 à 30 mm de long, les élytres sont majoritairement jaunes.

Les adultes volent sur de longues distances mais les échanges commerciaux de plantes et surtout de bois sont plus à même d'être à l'origine de la dissémination de l'insecte.

En Australie *Phoracantha recurva* a de nombreux ennemis naturels : des parasitoïdes hyménoptères de la famille des Braconidés et des coléoptères prédateurs. En Europe le contrôle de ce ravageur se fait en mettant en place des pratiques préventives comme le fait d'éviter les stress hydriques aux eucalyptus cultivés.

Ce ravageur avait été placé sur la liste d'alerte OEPP en 2003 puis retiré en 2006 car aucune action particulière n'avait été requise par les pays membres de l'OEPP. En France, l'espèce avait déjà été signalée en 2008-2009 dans les Alpes-Maritimes. Elle semble donc s'être établie mais fait peu l'objet de signalements, elle semble rester discrète.



Photo 3 : adulte de *Phoracantha recurva* (C. Cocquempot)

Caroubier, *Xylosandrus crassiusculus*

Au mois d'août 2014 des dégâts du scolyte *Xylosandrus crassiusculus* ont été observés à Nice sur plusieurs caroubiers de la forêt du Mont Boron. Il avait ensuite été signalé à Cannes sur l'île Sainte Marguerite.



Photo 4: dégâts sur caroubier (rejets de sciure)



Photo 5: logettes sous écorce de caroubier

En 2015 des pièges ont été installés dans le Var et les Alpes Maritimes afin d'évaluer la dissémination de ce ravageur ainsi que sa courbe de vol.

L'insecte est toujours présent dans les zones de foyers identifiées en 2014 mais **sa présence n'a pas été mise en évidence dans les autres zones littorales surveillées cette année.**

La courbe de vol montre un pic important en avril-mai. Période à laquelle de nombreux adultes s'envolent pour coloniser les arbres voisins. Même si ce scolyte est recensé pour s'attaquer à de nombreuses espèces ornementales, à Nice seuls des caroubiers sont attaqués. Les symptômes les plus caractéristiques sont ceux présentés sur la photo 4 : des rejets de sciure compressés qui sortent des galeries le long des troncs comme des « spaghettis ».

En cas de suspicion contacter le SRAL ou la FREDON.

Cochenilles australiennes

Des observations de cochenilles australiennes en pépinières, *Icerya purchasi*, sont toujours notifiées sur les secteurs de la Londe les Maures, Roquebrune sur Argens, Sainte Maxime dans le Var, sur Laurier sauce, Citrus et Troène. Plusieurs stades ont été observés : des femelles avec leur Ovisac et des larves. Avec 3 à 4 générations par an, c'est une cochenille très polyphage.

Rappel BSV n°76 :

Les cochenilles provoquent des déformations et des suintements sur les feuilles et les fruits de par leur pique d'alimentation.

Dans un second temps, de la fumagine se développe sur le végétal affectant la photosynthèse et la vigueur de la plante.

Moyens prophylactiques :

Il est indispensable de contrôler les végétaux à l'achat mais aussi lors de leur rentrée en serre. Dès les premières attaques, lorsque l'infestation est encore localisée, il est utile de couper les parties du végétal contaminé.

Moyens biologiques :

Il existe plusieurs auxiliaires contre les cochenilles, les larves de Chrysopes, des parasitoïdes ou par exemple des coccinelles comme *Rodolia cardinalis* et *Cryptolaemus montrouzieri*, les adultes et les jeunes larves consomment préférentiellement les œufs des cochenilles farineuses alors que les larves âgées attaquent tous les stades de leurs proies.

Pyrale du buis, *Cydalima perspectalis*

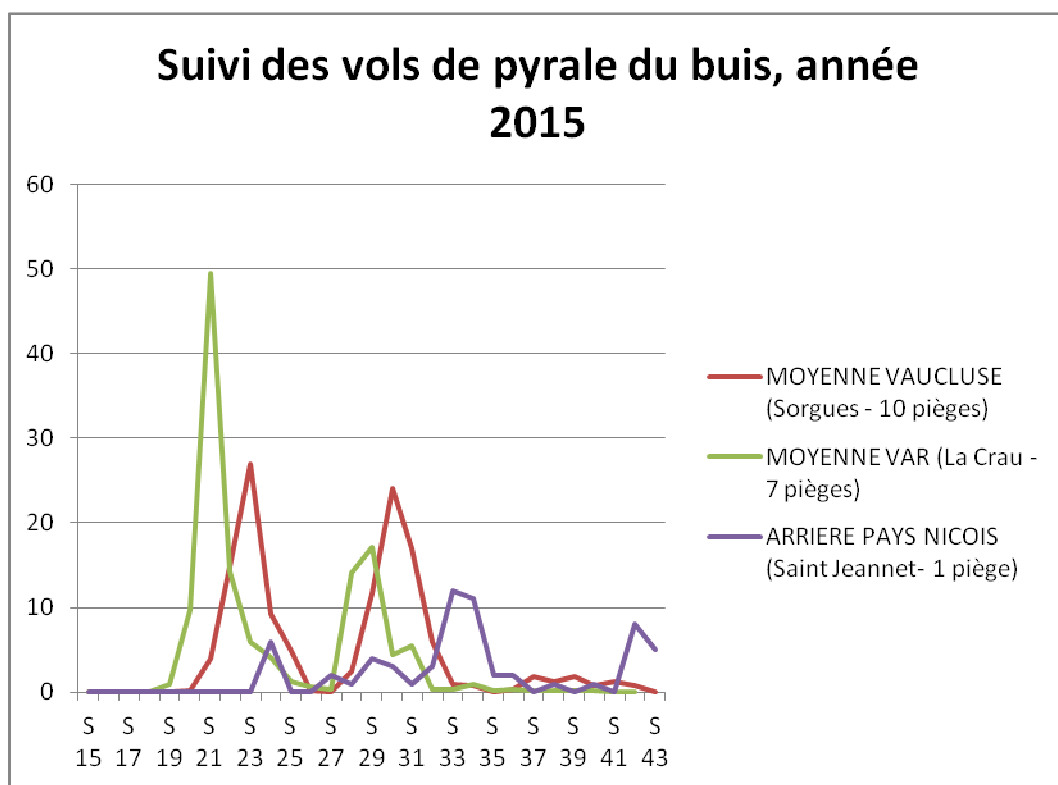


Figure 1 : courbe des vols de pyrale du buis

Le 3^{ème} vol est en cours. Il est très peu marqué cette année. Le piège disposé à Saint Jeannet dans les Alpes Maritimes semble enregistrer un léger pic semaine 42. Les vols diminuent en semaine 43.

Le suivi des vols s'effectue par la pose de pièges à phéromone qui capturent les papillons mâles. On peut ainsi déterminer les périodes de vol et de ponte de la génération suivante.

Les pièges peuvent être utilisés

- comme **outil de suivi**, afin de voir **évoluer la population** au cours de la saison et donc **de mettre en place des moyens de lutte au bon moment**,
- comme **outil de lutte**, en capturant les ravageurs, et en **diminuant les niveaux de population**, mais sans les éliminer totalement.

Maladies

Cerisier, Cylindrosporiose, *Blumeriella jaapii*

Des taches rouges violacées ont été observées sur la face supérieure des feuilles de cerisiers en pépinière sur les secteurs de Roquebrune sur Argens et Saint Cyr sur Mer dans le Var. **Les feuilles sont très atteintes.**

Ces symptômes sont provoqués par un champignon qui fructifie sur les feuilles uniquement. Les feuilles atteintes finissent par jaunir et par tomber. Il touche principalement des plantes ayant souffert de la sécheresse, combiné à un climat doux et humide. Ce champignon a un impact sur la diminution du taux de nouaison et du calibre des fruits lorsqu'il attaque l'arbre plusieurs années de suite. **Une intervention en pépinière ornementale ne se justifie pas.**

Mesures prophylactiques :

- Aérer les arbres par la taille afin de limiter l'humidité des plantes
- Ramasser les feuilles atteintes qui sont tombées au sol

Pêcher, criblure *Coryneum sp*

Des petites perforations ont été observées en grand nombre sur des feuilles de pêchers en pépinière sur les secteurs de Roquebrune sur Argens et Saint Cyr sur Mer dans le Var.

La criblure est une maladie cryptogamique qui touche les feuilles, les rameaux et les fruits des arbres fruitiers à noyaux.

On observe tout d'abord des petites ponctuations rouges d'environ 1 mm sur le limbe dès le printemps, puis ces lésions s'agrandissent et se nécrosent jusqu'à se perforer. Le champignon survit dans les rameaux d'une année sur l'autre.

Pour la pépinière ornementale, **l'impact est surtout esthétique.**

Mesures prophylactiques :

- Aérer les arbres par la taille afin de limiter l'humidité des plantes
- Ramasser les feuilles atteintes qui sont tombées au sol
- Éliminer les rameaux présentant des chancres avant et après l'hiver.

Arbousier, Septoriose

On observe toujours de la Septoriose sur arbousier dans des pépinières dans le Var. Cette maladie est favorisée dans des températures douces associée à de l'humidité.

Rappel BSV 76 :

Des taches noires piquées de petits points noirs, sont observées fréquemment dans le Var, sur les feuilles d'Arbousier. C'est un champignon : Spetoria unedonis qui est l'agent pathogène et qui provoque ces symptômes. Cette maladie affecte uniquement l'aspect esthétique de l'arbre et sa vigueur.

*Afin de contenir sa dissémination, il est recommandé de **ramasser les feuilles qui tombent et de les éliminer.***



Photo 6 : Taches de septoriose sur arbousier

Le point sur : *Xylella fastidiosa*

Information *Xylella fastidiosa* publiée sur le site de la DRAAF PACA le 22 octobre 2015 :

« Dans le cadre de la vigilance renforcée des services de l'Etat, un arbuste Polygale à feuille de myrte (*Polygala myrtifolia*) situé dans un massif de la commune de Nice a été identifié comme porteur de la bactérie *Xylella fastidiosa* sous-espèce *multiplex*. 5 autres polygales situés à proximité de ce premier foyer se sont révélés également contaminés. Un autre foyer a été identifié dans la commune de Mandelieu la Napoule.

En application des mesures de lutte visant à éviter l'introduction et la propagation dans l'Union européenne de *Xylella fastidiosa* prévues par la décision d'exécution de la Commission Européenne UE du 18 mai 2015, Stéphane Bouillon, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a arrêté [le 22 octobre 2015] les mesures à prendre pour ces deux foyers dans un périmètre qui comprend :

- une zone dite « infectée » de 100m autour des végétaux contaminés où les principales mesures consistent en une désinsectisation de tous les végétaux et un arrachage des végétaux hôtes,
- une zone dite « tampon » de 10 km autour de cette zone infectée, où les mouvements de végétaux spécifiés (environ 200 espèces de végétaux à risque) sont interdits ou très encadrés par des dérogations délivrées par l'État. La DRAAF examine avec les professionnels concernés les modalités de ces dérogations.

[Arrêté du 21 octobre 2015 relatif aux mesures de lutte applicables contre *Xylella Fastidiosa* .](#)

Cet arrêté liste également :

- les communes incluses dans les 2 zones tampons,
- les végétaux spécifiés ainsi que les végétaux hôtes de *Xylella fastidiosa* sous espèce *multiplex*. »

Pour en savoir plus sur la bactérie *Xylella fastidiosa*, consultez le dossier technique mis en ligne sur le site de la draaf paca : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

En cette période de vacances scolaires le comité de rédaction du BSV Zones Non Agricoles rappelle que **le transport de végétaux d'un pays à l'autre et a fortiori de pays lointains est très risqué vis-à-vis des risques sanitaires que cela engendre pour les végétaux endémiques**. Le transport dans les bagages de terre, plantes vivantes, feuillages et rameaux, semences, pommes de terre, fruits d'agrumes, fourrages, bois et écorces, légumes et plantes aromatiques sont **INTERDITS** en provenance de pays hors de l'Union Européenne.

L'IMPORTATION DE VÉGÉTAUX

DANS LES BAGAGES DES VOYAGEURS EST STRICTEMENT RÉGLEMENTÉE
CAR C'EST RISQUER D'INTRODUIRE ET DE PROPAGER DES ORGANISMES NUISIBLES

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

SOURCE : JORF N°0026
DU 31 JANVIER 2015
PAGE 1489 TEXTE N° 61

SONT INTERDITS DANS LES BAGAGES en provenance de pays hors de l'Union européenne



Terre et milieux de culture,
tous les végétaux et parties de végétaux avec terre adhérente.



Plantes vivantes
(boutures, plantes racines nues, plantes en pot, racines et rhizomes non comestibles...).



Feuillages, feuilles, rameaux.



Semences, graines



Pommes de terre



Fruits frais d'agrumes et écorces
(à l'exception des fruits et écorces secs, séchés, congelés, broyés ou cuits)



Fourrages



Bois et écorces,
maisons préfabriquées en bois, crèches en bois.



Légumes, feuilles et plantes aromatiques
(à l'exception des végétaux secs, séchés, congelés, broyés ou cuits)

SONT AUTORISÉS DANS LA LIMITE DE 5KG OU DE 5 UNITÉS



Fruits et légumes frais
sauf agrumes

OU



Racines et rhizomes comestibles
dépourvus de terre

OU



Écorces destinées à un usage culinaire ou médicinal

ET

SONT AUTORISÉS DANS LA LIMITE DE 15 TIGES



Fleurs coupées fraîches
(avec ou sans feuilles)

OU



Légumes feuille frais
(céleri).

OU



Feuillage frais de plantes aromatiques
Menthe, basilic, thym, cerfeuil, estragon, ciboulette, sauge, coriandre...

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN SONT RÉALISÉES PAR DE NOMBREUX PARTENAIRES : CONSEILLERS, PAYSAGISTES, AGENTS DE COLLECTIVITÉS... **Si vous souhaitez DEVENIR OBSERVATEUR**, CONTACTEZ-NOUS : ANNE ROBERTI : 04 94 35 22 84

LE BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL PEUT VOUS ÊTRE ENVOYÉ **GRATUITEMENT PAR MAIL**.

Si vous souhaitez vous ABONNER, POUR RECEVOIR DIRECTEMENT LE BSV PAR MAIL, CONTACTEZ-NOUS (VOIR CI-DESSUS).

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

FREDON PACA, FDGDON 84, FDGDON 13, AGROBIO TECH, SARL BIBIANO, COMMUNES DU LAVANDOU, SAINTE-MAXIME, NICE, FOS SUR MER, VITROLLES, ANNE GIVRY ESPACE PAYSAGE, ATRIUM PAYSAGE, BOTANIC, GILLES MARTIN, LYCEE AGRICOLE D'HYERES, INRA-UNITE EXPERIMENTALE ENTOMOLOGIE ET FORET MEDITERRANEENNE, COOPERATIVE TERRES D'AZUR, KOPPERT, CHAMBRES D'AGRICULTURE DU VAR ET DES ALPES-MARITIMES.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Anne ROBERTI, Myriam MORETO, Claire LAFON, Carol MINIGGIO, Carole FELIS

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.